



ORGANISENT UN

**FESTIVAL POUR DÉCOUVRIR QUI SONT LES ACTEURS DE NOTRE PLAT DU JOUR
ET DÉCELER CE QUI SE CACHE SOUS NOS ASSIETTES**

**« MANGEURS D'AVENIR »
OU LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

**DU 9 AU 11 JANVIER 2009
A L'ALHAMBRA**

AINSI QU'UN

CONCOURS DE COURTS-METRAGES

1. ORGANISATION ET OBJECTIF

Dans le cadre du Festival « Mangeurs d'Avenir » la section court-métrages, organise un concours sur le thème de la souveraineté alimentaire. L'objectif du concours est de présenter des films pour approcher d'autres manières de consommer, d'autres façons de cultiver, dans le respect des peuples et de l'environnement.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition est ouverte à toute personne (de 3 à 93 ans) souhaitant réaliser un film pour une diffusion durant le festival « Mangeurs d'Avenir » La durée maximale des films est de 5 minutes (générique compris) et le genre des films est libre, à l'exception des films à caractère publicitaire.

Format : DVD.

La participation est gratuite.

3. INSCRIPTION

Les participants peuvent remplir le formulaire d'inscription ci-joint, ou le télécharger sur le site de www.cocagne.ch.

La date limite de soumission des films est le 15 décembre 2008 inclus.

4. SÉLECTION

Un comité sélectionné décernera, parmi les films reçus, un certain nombre de films qui participeront au festival « Mangeurs d'Avenir ».

Le comité se réserve le droit de ne pas sélectionner les films à caractère pornographique, raciste ou contraire au respect des droits humains.

5. PROMOTION

Dans le cadre du festival « Mangeurs d'Avenir » les films seront diffusés sans contrepartie, les créateurs ne pourront pas demander de droit de diffusion pour cette occasion.

Cette promotion inclus les supports de presse écrite ou électronique, de la télévision, et par tous les moyens de communication au public.

6. PRIX

Trois prix sont attribués pour cette compétition :

Le premier, décerné par un jury professionnel récompense le meilleur film du point de vue de la créativité artistique, l'originalité et la technique du film.

Le second est attribué par le public lors de la diffusion des films sélectionnés.

Le troisième pour un jeune réalisateur de (3 à 13 ans).

La remise des prix s'effectuera le dimanche 11 janvier 2009 lors de la clôture du festival.

Ces prix ne pourront, en aucun cas, faire l'objet d'une contrepartie financière de la part des organisateurs.

7. ADHÉSION

Toute personne participant au concours déclare être propriétaire de l'ensemble des droits de reproduction, de représentation et de diffusion de son film.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du présent règlement.

8. FORCE MAJEURE

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier la présente compétition dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite de la compétition conformément aux dispositions du présent règlement.

Adresse : Festival « Mangeurs d'Avenir »
ZAUGG
18, ch. des Fauvettes
1212 Grand-Lancy

BULLETIN D'INSCRIPTION

a retourner le plus rapidement possible pour l'organisation

Nom

Prénom

Adresse

Téléphones :

E-mail :

L'inscription du film implique l'acceptation des conditions de participation.